

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 /03 /2020

Le conseil municipal s'est réuni le **MARDI 10 Mars à 20 h**, salle de conseil, sous la présidence de F.JACQUARD.

Absent : Romain Jalley

Excusé : Damien GUILLEMIN

Secrétaire de séance : Dominique Chaudat

Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 19 /02 /2020.

Ecole : En réponse au courrier du SIVOS, en date du 28/10/2019, sur la décision du Conseil Municipal pour l'avenir de l'école, et plus particulièrement la demande de se prononcer sur la volonté de travailler au sein du SIVOS, le conseil municipal réuni en séance du 28/11/2019 a donc répondu à cette question.

Le souhait de travailler au sein du SIVOS, et avec les élus du syndicat est clairement écrit sur le courrier du 03/12/2019 et la délibération du 28/11/2019, avec la réserve d'annuler la délibération du SIVOS en date 18/12/2018 qui fermait l'école de Bosjean.

Lors de la réunion du SIVOS du 20/01 /2020, la municipalité a réaffirmé le refus de fermer l'école de Bosjean, de signer une convention de ruralité qui exclurait le site de Bosjean, et a demandé le maintien des trois sites du RPI.

Lors d'une réunion du SIVOS, en date du 05/03/2020, les élus ne se sont pas prononcés sur le courrier du 03/12/2019, et la délibération 28/11/2019, mais sur la délibération du 05/04/2019, et la demande de retrait de la commune de Bosjean du SIVOS, soit 11 mois après, avec une rentrée scolaire et le maintien d'un poste à Bosjean par le Directeur Académique, et un courrier revendiquant le maintien de la Commune de Bosjean au SIVOS, les élus ont voté par 6 voix pour la sortie de Bosjean du SIVOS (2 voix contre et une abstention) !!!

Le conseil municipal, réuni le mardi 10/03/2020, a entendu les délégués du SIVOS, mais n'a pu délibéré sur le sujet, en l'absence de la délibération du syndicat.